

Initiatives parlementaires

qu'en 1984 que furent exposés au public les vestiges de l'arche en question.

En 1982, le gouvernement du Québec décide de pousser plus loin le processus de reconnaissance de la contribution historique des Patriotes. Faisant référence à l'idéal de liberté, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, leur avait rendu hommage en ces termes, et je cite: «Les Patriotes du siècle dernier ont exprimé cet idéal-là, à leur manière et avec les moyens qu'ils ont cru devoir utiliser. Personne ne peut mettre en doute l'honnêteté de leur démarche quel que soit le jugement qu'on peut porter sur ce qu'on a appelé la «Rébellion». Et il faut se rappeler que nous leur devons d'avoir préparé chez nous l'instauration du gouvernement responsable, véritablement mandataire du peuple.» C'est dans ce contexte que l'Assemblée nationale vote l'instauration d'une journée nationale des Patriotes qui, depuis lors, a lieu annuellement le dimanche le plus rapproché du 23 novembre.

En 1987, les évêques du Québec réagissent à leur tour et proclament la levée des sanctions religieuses qui avaient frappé les Patriotes tombés lors des combats de 1837 et 1838. Du même coup, les évêques reconnaissent que le contexte social et politique qui prévalait à ce moment a influencé les décisions des autorités religieuses de l'époque. On a donc permis que la dépouille des rebelles reçoive finalement une sépulture religieuse.

À l'échelon fédéral, la lente progression vers la réhabilitation des Patriotes a malheureusement été pavée d'embûches. En 1988, Postes Canada, sous prétexte d'avoir perdu un dossier, refuse catégoriquement d'émettre un timbre en hommage aux Patriotes. Ce refus est d'autant plus surprenant et incompréhensible qu'en 1971, Postes Canada émettait un timbre à l'effigie du Patriote et réformateur politique Louis-Joseph Papineau.

Je m'en voudrais également de ne pas souligner l'un des événements les plus curieux et les plus symptomatiques de l'amivalence des gouvernements fédéraux successifs.

• (1115)

En 1970, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada, participe en Australie à l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire des 58 patriotes du Bas-Canada exilés et emprisonnés là-bas pendant deux ans, puis libérés conditionnellement avant que la plupart d'entre eux décident de revenir au pays.

Sur cette plaque, on peut lire, dans les deux langues officielles canadiennes, les mots suivants: «... en commémoration du 130^e anniversaire du débarquement des exilés canadiens en Australie et des sacrifices consentis par de nombreux Canadiens et Australiens à l'avènement d'États autonomes, égaux et libres, au sein du Commonwealth.»

Soulignons également qu'un monument élevé en l'honneur des 92 Réformistes du Haut-Canada qui avaient été exilés en Tasmanie a également été inauguré par un officiel canadien la même année. Il semblerait que les Australiens aient un sens de

l'histoire plus aiguisé que celui des gouvernements canadiens de l'époque. Cette absence de reconnaissance officielle par les gouvernements et les Parlements canadiens successifs est d'autant plus curieuse que l'on retrouve de nombreuses références aux Patriotes imbriquées dans les murs mêmes de l'enceinte où s'exerce la démocratie canadienne.

Des sculptures représentant George-Étienne Cartier, Louis-Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin figurent en effet dans le foyer de la Chambre. Cartier se retrouve également parmi les personnages de la célèbre peinture titrée *Les Pères de la Confédération*. Qui plus est, on retrouve dans le coin nord-est des jardins du Parlement une statue de Louis-Hippolyte Lafontaine et de Robert Baldwin. Notons au passage que des pièces de monnaie frappées en l'honneur des Patriotes ont déjà eu cours sur ce territoire au cours du XIX^e siècle.

S'il est navrant de constater que les gouvernements canadiens successifs n'ont pas daigné reconnaître, jusqu'à présent, le rôle historique joué par les Patriotes et les Réformistes, on peut toutefois se réjouir du fait qu'ils aient su faire preuve de plus de diligence dans d'autres cas. Un précédent particulièrement intéressant nous rappelle qu'il est souhaitable de remettre en question les verdicts implacables de l'histoire. Je parle évidemment de la résolution du 29 mai 1992, adoptée à l'unanimité en cette Chambre, qui reconnaissait Louis Riel comme l'un des fondateurs du Manitoba et de la fédération canadienne.

On ne saurait désormais contester la contribution de Riel au développement historique du Canada. Bien qu'il ait participé à des soulèvements violents et qu'il ait été pendu en 1885 pour haute trahison, la Chambre a reconnu la valeur du rôle historique joué par cet ancien député, qui en était arrivé à la conclusion que le changement ne pourrait s'opérer que par la voie des armes. Joe Clark disait, en parlant de Riel, et je cite: «Nous devons tabler sur les aspects positifs de notre expérience plutôt que sur les éléments négatifs.»

Le vide, ou plus précisément l'ambiguïté historique qui perdure depuis le pardon accordé aux Patriotes en 1849 et aux Réformistes en 1844, doit être corrigé. Les gouvernements et le Parlement fédéral ont, jusqu'à aujourd'hui, été particulièrement muets dans ce dossier. Le vote, qui clôturera le débat qui s'amorce aujourd'hui sur la présente motion, permettra de clarifier de façon formelle la position du Parlement canadien sur cette question. Par ce vote, la Chambre aura l'occasion de dire si elle préfère s'en tenir benoîtement au jugement rendu il y a plus de 160 ans ou si elle décide qu'il est temps, à la lumière des conclusions du rapport Durham, de la création de la fédération canadienne et de l'instauration du gouvernement responsable, de poser un regard neuf sur cette période de notre histoire.

Cette motion revêt pour moi, de même que pour la population de Verchères, un caractère particulièrement significatif. J'ai en effet l'honneur de représenter une circonscription qui a été, en grande partie, le théâtre des événements dont il a été question aujourd'hui.